SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Laurence JACQUET, Bernadette CASTELHANO, Stéphane MAYET, Jocelyne HERMANT, Michel HATTAT, Dorinda DA SILVA, Frédéric SAINZ, Nathalie ARNOULD, Marie CARTEL, Marc JOUREAU, Florence CACHARD.

Secrétaire de séance : Marc JOUREAU.

Date de convocation: 14 mars 2017

Monsieur Jacques JESSON, demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de mettre à l'ordre du jour un point supplémentaire, à savoir :

- Avenants n°1: Construction d'une halle.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent cette modification d'ordre du jour.

N°2017-09: Approbation des comptes de gestion 2016

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter les budgets de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, à l'exception du budget des activités artisanales et commerciales qui fait apparaître une différence de 4.32 € sur le résultat de clôture de fonctionnement. Cette différence sera régularisée en 2017 par la trésorerie.

N°2017-10 : Vote des comptes administratif 2016 du budget général et des budgets annexes

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Eveline HATTAT, 1ère Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jacques JESSON, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1° lui donne, à l'unanimité, acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Section	Résultats propres à l'exercice 2016	1 467 720,10	2 427 714,07	959 993,97
fonctionnement	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2016)		2 184 704,76	2 184 704,76
	Résultat à affecter			3 144 698,73
Section	Résultats propres à l'exercice 2016	1 433 124,81	647 665,50	- 785 459,31
d'Investissement	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP 2016)	-	396 728,67	396 728,67
	Solde global d'exécution			- 388 730,64
Restes à réaliser	FONCTIONNEMENT			
au 31 décembre 2016	INVESTISSEMENT	870 995,77	0	- 870 995,77
Résultats cumulés				
2016 (y compris les				
restes à réaliser en				
investissement et				
fonctionnement		3 771 840,68	5 656 813,00	1 884 972,32

COMPTE ANNEXE POUR	BUDGET DE L'EAU			
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -
- · ·	Díaultata managa à llaurania a 0040	407.454.04	407.040.44	100.57
Section	Résultats propres à l'exercice 2016	107 451,01	107 312,44	- 138,57
exploitation	Résultats antérieurs reportés		10 382,78	10 382,78
	(ligne 002 du BP 2016)			
	Résultat à affecter			10 244,21
	Trecurat a anotter			10 244,21
Section	Résultats propres à l'exercice	-	11 003,56	11 003,56
d'Investissement	Solde antérieur reporté		36 395,30	36 395,30
	(ligne 001 du BP 2016)			
	Solde global d'exécution			47 398,86
	<u> </u>			,
Restes à réaliser	FONCTIONNEMENT			
au 31 décembre	INVESTISSEMENT	0	0	0
2016				
Résultats cumulés 2016 (y nvestissement et fonctior	107 451,01	165 094,08	57 643,07	
COMPTE ANNEXE POUR	BUDGET ACTIVITES COMMERCIALE	S ET ARTISAN	ALES	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -
Section	Résultats propres à l'exercice 2016	14 916,72	70 443,48	55 526,76
fonctionnement	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2016)		573,22	573,22
	Résultat à affecter			56 099,98
Section	Résultats propres à l'exercice	295336,86	41333,60	-254003,26
d'Investissement	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP 2016)		11 830,38	11 830,38
	, ,			
	Solde global d'exécution			- 242 172,88
Restes à réaliser	FONCTIONNEMENT			
au 31 décembre 2016	INVESTISSEMENT	32645,03	0	-32645,03
Résultats cumulés 2016 (y nvestissement et fonction	y compris les restes à réaliser en	342 898,61	124 180,68	- 218 717,93
	memenn	■ 34Z 090.01	. IZ4 IŏU.bŏ	- 218 717.93

N°2017-11 : Avenants n°1 : Construction d'une halle

N°2017-11 : Renégociation contrats assurance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir la Société PROTECTAS à Besançon pour effectuer la mission de conseil en assurances dans le cadre de la renégociation des contrats de la Commune.

Les honoraires sont fixés à 3000 € HT.

N°2017-12 : Avenants : Construction d'une halle

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'établir des avenants relatifs à la construction d'une halle :

LOT 2 « Structure bois » : Ets Denis GLE – Avenant plus-value n°1

Au cours de la réunion préparatoire, le système des portes coulissantes a été modifié du fait de la présence des contrefiches. Des poteaux supplémentaires se sont relevés nécessaires (fourniture des poteaux) ce qui entraîne une plus-value.

Plus-value : + 3 746.44 € HT + 4 495.73 € TTC.

En conséquence, le montant du marché passe de :

- 150 000.30 €TTC initialement prévu à 154 496.03 €TTC.

LOT 3 « Couverture bardage » : Entreprise AUBRIET – Avenant plus-value n°1

La pose des poteaux supplémentaires a été réalisée conformément aux explications communiquées, ci-dessus, pour un montant de 3 975.44 €

Dans un souci esthétique, le choix a été fait de prolonger le « Danpalon » jusqu'à la sablière nécessitant 80 cm supplémentaires sur toute la périphérie pour un montant de 12 134.02 € Les portes coulissantes ont été surélevées de plus 80 cm pour un montant de 6 257.68 €

La pose de portes de secours, préconisée par la commission de sécurité, a été réalisée pour un montant de 1 285.22 €. Ces modifications ont entraîné une plus-value.

Plus-value: + 23 652.36 € HT + 28 382.83 € TTC.

En conséquence, le montant du marché passe de :

- 75 233.32 €TTC initialement prévu à 103 616.15 €TTC.

Après en avoir délibéré, et vu les conditions évoguées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **autorise** le Maire à signer les avenants en plus-value avec les entreprises Ets Denis GLE (lot 2) et Bruno AUBRIET (lot 3) dans les dispositions ci-dessus énoncées.

Questions diverses.

- Compte rendu de la rencontre avec les parents d'élèves du vendredi 17 mars 2017,
- Information et précision sur l'éventualité d'une fermeture de classe : Demande de Madame Nathalie ARNOULD,
- Information sur l'avancée des travaux en Espaces Verts,
- Réunion de quartiers à la grande salle des fêtes :
 - Maréchal Leclerc Baudry le 4 avril 2017 à 18 heures 30,
 - Abbaye le 6 avril 2017 à 18 heures 30,
 - Mermoz le 7 avril 2017 à 18 heures 30.
- Rencontre ERSM Basket et les membres du conseil le 12 avril 2017 à 19 heures avant le conseil.

Séance levée à 21 heures 20. Prochain conseil prévu le mercredi 12 avril 2017 à 20 heures.